

# PROCÈS-VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE  
M.R.C. DE COATICOOK  
LE 5 SEPTEMBRE 2023

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 5 septembre 2023 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sous la présidence de la Mairesse Françoise Bouchard et formant quorum, sont présents les conseillers :

M. Teddy Chiasson	M. Fernando Sanchez
M. Anthony Laroche	M. Roger Heath
M. Peter Buzzell	M. Stéphane Cloutier

Sylvain Benoit, Directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

## 1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19 h 00 par la Mairesse Françoise Bouchard.

## 2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

## 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-09-05/1

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Stéphane Cloutier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

## 4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2023

2023-09-05/2

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023;

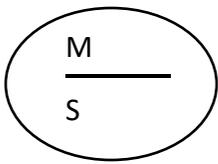
**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 7 août 2023.

## 5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

2023-09-05/3

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Peter Buzzell et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois d'août et d'autoriser le greffier-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.



# PROCÈS-VERBAUX



## 6.0 RAPPORTS

6.1 **Rapport de la mairesse** : Madame la Mairesse fait son rapport.

6.2 **Comités externes** :

1) Comité des loisirs de Stanhope : Monsieur le conseiller Teddy Chiasson fait son rapport.

6.3 **Services internes** :

1) Loisirs : Monsieur le conseiller Stéphane Cloutier fait son rapport.

2) Comité de voirie : Monsieur le conseiller Anthony Laroche fait son rapport.

## 7.0 TRÉSORERIE :

### 7.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2023-09-05/4

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le greffier-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés, chèques no.9614 à 9641 inclusivement. Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 214 827.81 \$

### 7.2 DÉPÔTS AU CONSEIL

Aucun.

### 7.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

#### 7.3.1 APPROBATION DES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS PAR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE – CHEMIN MALTAIS (PAVL-PPACE)

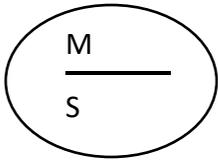
2023-09-05/5

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière de 49 000 \$ du Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers par circonscription électorale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a fait des demandes de prix auprès de divers fournisseurs pour l'achat de matériel et la fourniture d'équipements et de machinerie ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité :

- De faire l'achat d'environ 2 600 tonnes de gravier Mg20b de Couillard construction au prix de 14.50 \$/T et de faire l'achat d'environ 600 tonnes de gravier brut de Transport Marcel Morin au prix de 9.50\$/T. Le transport des matériaux granulaires sera réparti entre divers entrepreneurs selon la liste des prix, les besoins et la disponibilité des transporteurs ;
- D'engager pour faire le creusage des fossés à taux horaire ;
- D'engager une niveleuse à taux horaire selon la liste des prix et la disponibilité, pour le nivelage du matériel ;



## PROCÈS-VERBAUX



- D'engager un laboratoire pour effectuer les tests de granulométrie ;
- Que la partie des dépenses à la charge de la municipalité soit payée par le budget courant, pour un montant maximum de 50 000 \$.

### 7.3.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL – RÉFECTION ASPHALTE CHEMIN DUPONT

2023-09-05/6

**ATTENDU QUE** la municipalité de Dixville a pris connaissance des modalités d'application du volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Dixville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Dixville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Dixville autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande ;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de monsieur le conseiller Stéphane Cloutier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Dixville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles; confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Sylvain Benoit, directeur général, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

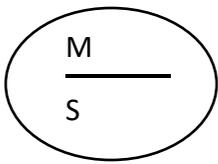
### 7.3.3 MANDAT D'UNE FIRME D'INGÉNIERIE POUR LES PLANS ET DEVIS DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ASPHALTE SUR LE CHEMIN DUPONT EN VUE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET ACCÉLÉRATION

2023-09-05/7

**CONSIDÉRANT QUE** la période d'appel de projets est en cours pour le volet accélération du Programme d'aide à la voirie locale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit faire faire des plans et devis par un ingénieur dans le cadre du dépôt de la demande ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre datée du 30 août 2023 et portant le numéro OSP23186 de la firme St-Georges structures et civil et de mandater la firme pour effectuer l'ensemble des travaux nécessaires au dépôt de la demande de subvention, incluant les plan et devis préliminaire, pour un montant de 6 500 \$ plus les taxes applicables.



# PROCÈS-VERBAUX



## 7.3.4 ENGAGEMENT DE CRÉDIT – TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE SECTION GRAVELÉE DU CHEMIN DUPONT

2023-09-05/8

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a défrayé beaucoup d'argent au printemps 2023 dans une section d'environ 200 mètres du chemin Dupont ;

**CONSIDÉRANT QUE** la fondation de cette section de chemin doit être améliorée ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser les travaux liés à la pose d'une membrane géotextile sur cette section de chemin, notamment, l'achat de ladite membrane, l'achat de gravier brut et de gravier Mg20b, ainsi que le transport et le nivelage y étant associé, le tout selon la liste de prix et la disponibilité des entreprises ;
- Que les dépenses à la charge de la municipalité soient payées par le budget courant, pour un montant maximum de 35 000 \$.

## 7.3.5 OFFRE DE SERVICES DE CONSULTATION DE CAIN LAMARRE POUR L'ANNÉE 2024

2023-09-05/9

**CONSIDÉRANT QUE** Cain Lamarre a soumis une offre de services professionnels à la municipalité de Dixville en date du 18 août 2023 ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

## 8.0 RÉSOLUTIONS

### 8.1 PROGRAMME D'INCITATIF FINANCIER POUR FAMILLE

2023-09-05/10

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité adopte une Politique familiale et des aînés quinquennale et désire mettre à jour son programme d'incitatif financier pour famille ;

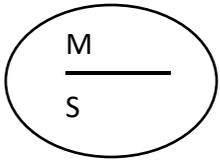
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'adopter le nouveau programme d'incitatif financier tel que proposé.

## 9.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

9.1 Aucun.

## 10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.



# PROCÈS-VERBAUX



11.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE  
2023-09-05/11

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 19 h 41.

---

Greffier-trésorier

---

Mairesse

Je, Françoise Bouchard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.